

<http://pierre-alainmillet.fr/Enfin-reconstruction-de-la>



Enfin ! reconstruction de la chaufferie boisâ€!

- DHD - Energies -

Date de mise en ligne : mercredi 17 juin 2009

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Le conseil municipal du 16 juin a délibéré pour confier la reconstruction des chaudières bois à la SECV. La délibération était claire et sera sur le site de la ville. Quelques commentaires sur cette déclaration.

Cette délibération était attendue par les 13000 familles des logements sociaux et copropriétés des Minguettes, de Max Barel et du Monnery abonnés au réseau de chaleur.

Depuis des années, la ville travaille pour sortir de la dépendance du fuel, enjeu économique et environnemental. Après les graisses animales et la co-génération, elle a décidé en 2002 d'un projet de chaufferie bois, bien avant les annonces médiatiques des Grenelle. L'enjeu était évident avec un coût de l'ordre de 15€ le Mwh pour la chaleur bois et de 30 à 70€ pour la chaleur gaz ou fuel selon les cours boursiers et les indices. Il était aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La combustion de biomasse ne rejette que le carbone qui serait produit par sa décomposition naturelle après l'avoir déjà consommé par la croissance de la végétation à l'origine de cette biomasse.

Nous avons réalisé ce projet en nous entourant de tous les experts possibles ; le cabinet GIRUS assistant à maître d'ouvrage, Rhône-Alpes Energie, une agence reconnue et financée par la région, pour un appel d'offre public avec financement de l'Union Européenne, de la région, du département, de l'ADEME. Le choix de Dalkia dirigeant un groupement d'entreprise et dont une filiale assurait l'exploitation était pour tous une assurance. Qui pouvait penser à l'époque qu'il y aurait finalement litige entre les entreprises de ce groupement ? Qui aurait choisi des offres concurrentes plus chères de plusieurs M€ ? Je me permets de citer ce qu'en dira l'agence locale de l'énergie de la région lyonnaise : « Avec un niveau d'exigence et de modernité à la fois précurseur et exemplaire, cette réalisation compte parmi les plus innovantes et les plus performantes de la Région Rhône-Alpes. ».

Vous connaissez tous la situation 3 ans après, situation présentée en détail au comité de transparence de novembre 2008 et résumée dans un 4 pages largement diffusé aux abonnés. Les chaudières ne produisent que 10% de la chaleur au lieu des 37% prévu, ne respectent pas les normes de rejet ce qui a conduit la ville à en stopper une en décembre 2008. L'expert nommé en référé en mars 2007 a demandé un 3e report pour octobre 2009. Mais il a enfin répondu positivement en Mai 2009 à la demande de la ville d'autoriser le remplacement de l'installation et tous les éléments versés au juge confirment que l'installation n'est pas conforme à sa destination. Nous prenons donc, sans attendre la justice, la décision de reconstruire.

Personne ne sait ce que dira le juge dans plusieurs années, mais la responsabilité du concepteur et du constructeur sont évidentes. Les montants maximum d'assurances couvrent les coûts de reconstruction, et même une part significative du sur-paiement de chauffage fuel en l'absence de chauffage bois. Après étude, la ville prend la décision d'aller vite en confiant la reconstruction à notre délégataire dans des conditions qui reposent sur des principes clairs.

- le délégataire assure le préfinancement de la reconstruction
- les nouvelles chaudières seront opérationnelles en novembre 2010.
- le délégataire s'engage sur une production bois de 40% de la consommation totale.
- la délégation de service public prendra fin comme prévu en 2014.

La ville utilisera tous les recours juridiques possibles pour faire jouer les responsabilités de tous les acteurs de ce projet et que les assurances couvrent la totalité des coûts matériels et immatériels. A court terme, elle se battra pour qu'il n'y ait pas d'impact pour les abonnés d'ici 2014. Nous avons donc encore un hiver sans chauffage bois où

tout dépendra du cours du pétrole, et nous retrouverons une situation meilleure en novembre 2010.

Après cette décision, nous devons encore adapter notre chaufferie aux nouvelles conditions environnementales qui exigent de réduire encore les rejets, et mettent en cause la consommation de fuel lourd.

Ensuite, la délégation actuelle se terminant en 2014, nous redéfinirons la mission de service public du réseau de chaleur et le type de gestion.

- Faut-il se limiter au réseau primaire ?
- Comment garantir une facturation transparente et égale aux abonnés ?
- Faut-il compléter la mission de production et distribution de chaleur par une mission de régulation et d'effort de réduction des consommations ?

C'est un enjeu de toutes les villes de l'agglomération. De quelles coopérations avons-nous besoin ?

- Mutualisation de compétences intercommunales
- ? Coopération avec les villes voisines du réseau de chaleur
- ? Dialogue avec le Grand Lyon ?

Cette redéfinition des objectifs et du cadre du réseau de chaleur est un engagement du contrat communal, mais cette délibération pour la reconstruction de la chaudière bois était une étape indispensable pour notre réseau.